



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20170627-D2017137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2017-137

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 JUNI 2017

Nombre de Conseillers

En exercice :	89			
Présents :	76			
Pouvoirs :	6			
Votants :	82	Pour : 82	Contre : 0	Abstentions : 0

L'an deux mil dix sept, le 27 Juin à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du SILO à VERNEUIL D'AVRE et D'ITON sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE.

Etaient présents :

MM. ADRIAN, ALORY, AMIGON C., AMIGON D., ANGOT, AUFFRET, BESNEHARD, Mmes BIQUET, BLANCHARD, BONNARD, MM. BOULOGNE, BOUTIN, BRAULT, BRUNEAU, Mme BULARD, M. CHERON, Mmes CHOISSELET, CIRON, M. CLOMENIL, Mme CLOUGH JACQUES, M. COLLEU, Mme CORMIER, M. CORNET, Mmes DE TOMASI, DEPRESLE, DHEYGERS, MM. DORGE, DUTREMÉE, ESPRIT, FLAMEN, GAUTIER, GODEST, GRUDÉ, GUITTON, HENRAS, HEROUARD, HERVIEU, Mme IPCAR, MM. LANOS, LEBLANC, LEBON, Mmes LEPELTIER, LERAY, MM. LESAGE, LEVÉE, LOUVARD, Mme MESNEL, NOEL, MM. OBADIA, OSMOND, PETITBON, PHIQUEPRON, Mme POULET, MM. PROVOST, RAULT, Mme REBER, MM. REY, RIVEMALE, RIVIERE, ROMERO, ROULLEAU, Mmes ROUVEIX, SALMON, MM. SAMON, TOUSSAINT, TREHARD, VIVIER.

Excusés : M. ALLAIN, (remplacé par M. BODET), M. BONBONY (remplacé par Mme LE GAL), Mme BONNOT, Mme COMPAGNON (pouvoir à M. RIVIERE), M. COSTES, M. DAHAN (pouvoir à M. GRUDÉ), M. DEBRAIZE (remplacé par M. HERMIER), M. DERYCKE (pouvoir à M. LEVÉE), M. DRANCOURT (remplacé par M. BRISSET), Mme GOUGIS, Mme GUICHEUX, M. LAINÉ, M. MIGNOT (remplacé par M. BOURLON DE ROUVRE), M. MIGUET (pouvoir à Mme CHOISSELET), M. MOREL (remplacé par M. TRIBOY), MORIERE (remplacé par M. DORCHIES), M. PERRON (pouvoir à M. RIVEMALE), M. RENÉ (pouvoir à M. BESNEHARD), M. SARREAU, Mme SAS (remplacé par M. DURET), M. SURMULET, M. TROUSSARD, (remplacé par M. BOUDEYRON).

Secrétaire de séance : M. Xavier LEBON

Budget Annexe du SPANC – Décision Modificative n° 2

Monsieur le Président expose :

L'inscription budgétaire relative aux travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs a été prévue de manière globale au compte 458100. Or, certaines opérations engagées par les ex territoires figuraient à des comptes budgétaires avec extension. Il y a donc lieu de régulariser et de prendre une décision modificative.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
ACCEPTÉ la décision modificative suivante :

.../...

D2017 137

Budget Annexe du SPANC – DM n° 2

Investissement Dépenses	Articles 458100	- 72 476 €
	458102	+ 56 256 €
	458103	+ 1 751 €
	458104	+ 5 004 €
	45811	+ 2 515 €
	458116	+ 5 813 €
	458118	+ 1 137 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 05 JUL. 2017

